

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

**Rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025
établis conformément au référentiel IFRS**

(Avril 2026)





Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600
Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn

Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2025, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2025, un total du bilan consolidé de **630 297 259 TND** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **375 117 851 TND** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **58 038 643 TND**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

- ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2025, pour un montant de **716 941 232 TND** et représente le poste le plus important de l'état du résultat net consolidé.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **582 692 264 TND**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **154 803 069 TND**.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27 avril 2026

Les co-commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

Khaled MNIF

Partner



Expert-Partners

Jamel MEZIOU

Partner



GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2025</i>	<i>31 décembre 2024</i>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		126 741	784 778
Immobilisations corporelles	A1		75 627 103	73 385 447
Immeubles de placement	A2		7 018 675	7 038 597
Droits d'utilisation	A1		4 214 197	2 575 407
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		154 803 069	113 573 176
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 263 777	1 336 944
Actifs d'impôt différé	P4		2 786 653	1 432 611
Actifs non courants			245 840 216	200 126 960
Stocks	A5		192 984 557	153 364 172
Créances clients	A6		138 854 866	121 472 183
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		700 304	508 985
Autres actifs courants	A7		19 177 598	10 705 875
Liquidités et équivalents de liquidités	A8		32 739 719	40 390 042
Actifs courants			384 457 044	326 441 257
Total des actifs			630 297 259	526 568 217

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2025</i>	<i>31 décembre 2024</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		287 079 208	225 040 546
Résultat consolidé		58 038 643	47 295 305
Total des capitaux propres consolidés	C1	375 117 851	302 335 851
Part des minoritaires dans les capitaux		3 544	3 237
Part des minoritaires dans le résultat		1 079	749
Total des intérêts minoritaires	C1	4 623	3 986
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	457 069	1 875 136
Obligations locatives	P1	5 017 169	3 001 962
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	570 143	462 679
Provisions pour risques et charges	P3	6 488 051	6 579 291
Autres passifs non courants		40 733	203 665
Passifs non courants		12 573 166	12 122 733
Dettes fournisseurs	P5	196 789 400	154 841 022
Passif d'impôt courant	P4	13 278 218	4 381 709
Autres passifs courants	P6	9 034 172	15 256 076
Emprunts et dettes financières	P1	20 144 637	35 940 475
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	29 585	22 395
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	3 325 609	1 663 970
Passifs courants		242 601 620	212 105 647
Total passifs		255 174 785	224 228 380
Total des capitaux propres et passifs		630 297 259	526 568 217

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2025</i>	<i>31 décembre 2024(*)</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	716 941 232	678 158 357
Coûts des ventes*	R-2	-573 740 541	-546 610 012
Marge brute		143 200 692	131 548 345
Frais de commercialisation et de distribution*	R-3	-27 371 445	-25 383 150
Charges administratives*	R-4	-38 796 220	-40 685 910
Autres produits	R-5	4 346 554	3 793 333
Autres charges	R-6	-590 275	-2 872 730
Résultat opérationnel		80 789 305	66 399 887
Produits financiers	R-7	10 559 762	8 953 511
Charges financières	R-8	-4 042 582	-5 504 233
Résultat financier net		6 517 179	3 449 278
Résultat avant impôt		87 306 485	69 849 165
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	-29 266 763	-22 553 111
Résultat après impôt des activités poursuivies		58 039 722	47 296 054
Résultat net de l'exercice		58 039 722	47 296 054
Résultat consolidé de la période		58 038 643	47 295 305
Part des minoritaires dans le résultat de la période		1 079	749
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>1,935</i>	<i>1,577</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>1,935</i>	<i>1,577</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	41 229 908	23 529 633
Ecart actuariel (OCI)	P-2	-61 912	-39 109
Impôts sur les AERG	P-4	-24 567	-9 381
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		41 143 430	23 481 143
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		41 143 430	23 481 143
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		0	0
Résultat global de la période		99 183 152	70 777 197
Résultat global de la période consolidé		99 182 073	70 776 448
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		1 079	749
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>3,306</i>	<i>2,359</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>3,306</i>	<i>2,359</i>

*Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	87 306 485	69 849 165
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements et provisions	9 032 722	3 526 157
Régularisation des immobilisations corporelles	32 501	0
Indemnité de départ à la retraite	52 742	43 851
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	1 661 639	700 305
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	-1 976 464	-2 311 035
Perte sur titres de participation AFCAR	0	4 288 238
Perte sur titres de participation ATTIJARI	16	0
Charge d'impôt	-29 266 763	-22 553 111
Variation de l'impôt différé	-1 378 609	532 326
Variation de l'impôt courant	8 896 509	464 066
Variation autres passifs non courants	-162 932	-127 992
<u>Variation du BFR :</u>		
Variation des stocks	-40 679 777	14 423 895
Variation des créances clients	-17 215 313	19 214 596
Variation des autres actifs courants	-8 189 870	668 508
Variation des dettes fournisseurs	41 948 377	2 215 756
Variation des autres passifs courants	-6 221 904	2 838 092
Variation de l'obligation locative	-46 314	-323 164
<hr/>		
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	43 793 045	93 449 654
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	-12 182 430	-13 437 105
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	4 480 520	3 856 012
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissements provenant des actifs financiers	-127 039	165 172
<hr/>		
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-7 828 950	-9 415 922
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Libération du capital des minoritaires	0	450
Décaissements sur distribution de dividendes	-26 400 515	-21 000 000
Encaissements sur emprunt et billets à ordre & obligations cautionnées	33 186 697	60 293 179
Décaissements sur emprunt et billets à ordre & obligations cautionnées	-41 421 305	-57 575 783
Encaissements/décaissements sur emprunts	-8 979 296	-43 515 875
<hr/>		
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-43 614 419	-61 798 479
Variations de la trésorerie	-7 650 323	22 235 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	40 390 042	18 154 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	32 739 719	40 390 042

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		0	37 368 240	0	-37 368 240	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global		0	0	26 982 377	0	0	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes		0	-19 500 000	0	0	-250	-19 500 250
Résultat de la période		0	0	0	41 694 812	636	41 695 449
31/12/2023		30 000 000	145 462 902	35 401 755	41 694 812	3 122	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		0	41 694 813	0	-41 694 813	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	0	0	23 481 143	0	0	23 481 143
QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		0	-65	0	0	515	450
Distribution de dividendes		0	-21 000 000	0	0	-400	-21 000 400
Résultat de la période		0	0	0	47 295 305	749	47 296 054
31/12/2024		30 000 000	166 157 647	58 882 899	47 295 305	3 986	302 339 837
Affectation résultat de l'exercice 2024		0	47 295 305	0	-47 295 305	0	0
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	0	0	41 143 357	0	73	41 143 430
Distribution de dividendes		0	-26 400 000	0	0	-515	-26 400 515
Résultat de la période		0	0	0	58 038 643	1 079	58 039 722
31/12/2025		30 000 000	187 052 952	100 026 256	58 038 643	4 623	375 122 475

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et des filiales « CAR GROS », et « STLV ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « STLV » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « HERTZ » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et de ses filiales

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital sur deux marchés différents à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange en détail, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

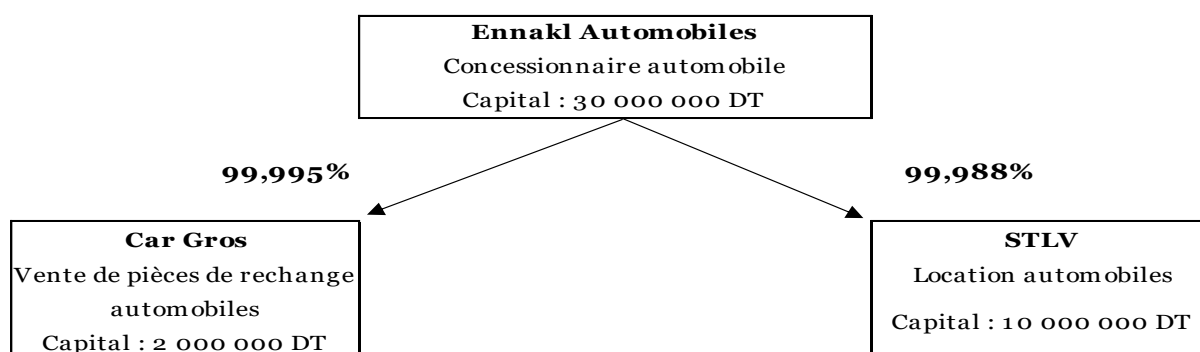
La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, et CUPRA. Il est le deuxième importateur et distributeur de Renault Trucks sur le territoire Tunisien.

La filiale **CAR GROS** est spécialisée dans la commercialisation de pièces de rechange en gros.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Organigramme du Groupe



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2025 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,00%	100,00%	Intégration globale
CAR Gros	100,00%	100,00%	Intégration globale
S.T.L.V.	99,99%	99,99%	Intégration globale

1.3. Faits marquants de l'exercice

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a terminé l'année 2025 avec un total de 6 342 immatriculations de véhicules représentant 11 % de part de marché, contre 6 599 en 2024.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2025 se sont élevés à 14 243 952 TND contre 14 370 124 TND au cours de 2024.
- Les produits issus des contrats avec les clients du groupe Ennakl Automobiles ont totalisé un montant de 716 941 232 TND à la clôture de l'exercice 2025 contre 678 158 357 TND au cours de l'exercice 2024 soit une augmentation de 38 782 875 TND, soit de 5,72%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2025, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Absence de convertibilité (amendement IAS 21) ;
- Présentation des incertitudes significatives — y compris climatiques dans les états financiers ;
- Guide de préparation du rapport de gestion afin de compléter les états financiers IFRS (IFRS Practice Statement 1 *Management Commentary*).

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) ;
- Clarifications et ajustements mineurs à plusieurs normes IFRS (*Annual Improvements to IFRS Accounting Standards – Volume 11*, publiés en juillet 2024) ;
- Entente de financement des fournisseurs (amendements IAS 7 et IFRS 7) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir. ;
- IAS 21 traitement comptable lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une monnaie de présentation hyper-inflationniste ;

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5%
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,50%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel de transport destiné à la location	20% et 13%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Une provision est constatée au taux de 10% à partir d'une année de l'achat et à chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
- 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
- 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
- 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
- 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels ».

A partir de 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à la décision IFRIC IC 04/2021. Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4% ainsi qu'à la Contribution permanente au profit du fond de diversification des ressources de la sécurité sociale, au taux de 4% menant ainsi le taux d'imposition global de la société mère à 43%.

La filiale CAR Gros est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité au taux de 3 %.

La filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité au taux de 4 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (TND) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en TND selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en devise en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en devise en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	154 802 969	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 325 609

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 663 970

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (**voir Note 2.17**).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) La nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) L'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) L'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes.

La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité.

La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Au 31 décembre 2025, les actifs et les passifs financiers se présentent comme suit :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients	138 854 866	121 472 183
Autres actifs courants*	5 527 356	1 480 708
Liquidités et équivalents de liquidités	32 739 719	40 390 042
Prêts au personnel	1 831 487	1 723 290
Dépôts et cautionnements	60 092	37 999
Avances au personnel	72 503	84 640
Total des actifs financiers au coût amorti	179 086 022	165 188 862
Actifs financiers à la JV par les AERG	154 803 068	113 573 175
Total des actifs financiers à la JV	154 803 068	113 573 175

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts	20 601 706	37 815 611
Créditeurs et autres créditeurs divers**	205 673 887	169 940 635
Total des passifs financiers au coût amorti	226 275 593	207 756 246
Passifs financiers à la JV par le résultat net	3 325 609	1 663 970
Total des passifs financiers à la JV	3 325 609	1 663 970

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en EUR et USD). En conséquence, le groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 12 697 TND.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients :**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

	31-déc-25	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés		138 854 866	0	4 417 151	143 272 017
Total		138 854 866	0	4 417 151	143 272 017

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires :**

Notation	Signification de la note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Baa1	Qualité moyenne inférieure	1 022 330	1 248 258
Ba1	Spéculatif	0	0
Ba2	Spéculatif	0	0
B2	Très spéculatif	0	0
B3	Très spéculatif	1 529 865	2 779 875
Caa1	Risque élevé	20 602 474	27 296 530
Caa2	Ultra spéculatif	213	270
Non notées	-	1 755 055	1 686 353
Total		24 909 936	33 011 286

(*) Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 décembre 2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 235 417	467 640	0
Effets escomptes et non échus	18 726 570	0	0	0
Total	19 025 694	1 235 417	467 640	0

(*) Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2025 et 2024 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts	20 601 706	37 815 611
Créditeurs et autres créditeurs divers	205 673 887	169 940 635
Liquidités et équivalents de liquidités	-32 739 719	-40 390 042
Dettes nettes	193 535 875	167 366 204
Total capitaux propres	375 122 474	302 339 837
Total capital	568 658 349	469 706 041
Gearing ratio	34%	36%

4. Retraitements en proforma pour l'exercice 2025 :

Les « dotations aux amortissements », « Frais d'entretien et de réparations », « Frais d'assurance » et « Taxes de circulation » des véhicules donnés en location de la filiale S.T.L.V qui étaient classés au 31 décembre 2024 parmi les « charges administratives » ont été classés à partir de 2025 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2024 a été retraitée en proforma.

Les « frais de plaques, d'homologation techniques et de lavage » des véhicules donnés en location de la filiale S.T.L.V qui étaient classés au 31 décembre 2024 parmi les « frais de commercialisation et de distribution » ont été classés à partir de 2025 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2024 a été retraitée en proforma.

(Voir note R2, R3 et R4)

5. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation de constructions :

(En dinars tunisiens)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions**	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2025	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 028
Acquisitions	0	0	5 890	0	0	464 446	0	5 814 711	87 271	532 141	0	2 244 961	2 061 522	3 033 012	12 176 541	14 243 952
Cessions	0	0	0	0	0	0	-86 165	-5 126 754	0	0	0	0	0	0	-5 212 920	-5 212 920
Reclassifications	0	0	-32 501	0	3 902 563	0	0	0	0	0	0	3 864 694	0	-7 767 257	0	-32 501
31/12/2025	63 025	20 000	5 480 880	9 648 736	49 706 327	3 755 951	86 775	21 486 088	2 581 565	9 575 669	69 804	32 449 510	6 244 881	2 607 348	131 967 773	143 776 559

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

** Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

(En dinars tunisiens)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2025	-63 025	-20 000	-4 722 712	0	-17 762 113	-2 736 912	-172 941	-5 191 669	-1 571 999	-6 608 027	-69 805	-17 505 240	-1 607 953	0	-51 618 706	-58 032 396
Dotation de l'exercice	0	0	-631 428	0	-1 953 427	-442 884	0	-2 548 870	-116 955	-475 453	0	-1 893 241	-422 731	0	-7 430 830	-8 484 988
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	86 165	2 622 698	0	0	0	0	0	0	2 708 864	2 708 864
31/12/2025	-63 025	-20 000	-5 354 139	0	-19 715 540	-3 179 796	-86 775	-5 117 841	-1 688 953	-7 083 480	-69 804	-19 398 481	-2 030 684	0	-56 340 672	-63 808 521
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2024	0	0	784 778	9 648 736	28 041 651	554 593	0	15 606 462	922 295	2 435 501	0	8 834 614	2 575 407	7 341 594	73 385 446	76 745 632
31/12/2025	0	0	126 741	9 648 736	29 990 787	576 155	0	16 368 247	892 611	2 492 190	0	13 051 029	4 214 197	2 607 348	75 627 103	79 968 041

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

** Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7 018 675 TND contre 7 038 597 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Terrains	6 839 301	6 839 301
Immeubles bâtis	353 185	353 185
Amortissements	-173 811	-153 889
Immeubles de placement nets	7 018 675	7 038 597

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Revenus de l'immeuble bâti	105 414	129 762
Total	105 414	129 762

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2025 à 154 803 069 TND contre 113 573 176 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025			31/12/2024		
	Nombre 2025	Cours de clôture	31/12/2025	Nombre 2024	Cours de clôture	31/12/2024
Amen Bank	2 770 695	41,860	138 534 751	2 770 695	36,900	102 238 662
ATL	2 666 921	6,000	16 268 218	2 666 921	4,250	11 334 414
Autres			99			99
Total			154 803 069			113 573 176

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti (LT) s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 263 777 TND contre 1 336 944 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel (LT)	1 203 685	1 298 945
Dépôts et cautionnements	458 609	427 629
Total	1 662 294	1 726 574
Provisions sur dépôts et cautionnements	-398 517	-389 630
Total	1 263 777	1 336 944

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	389 630	365 816
Provision constituée au cours de la période	32 701	23 814
Reprise sur provision	-23 814	0
Fin de période	398 517	389 630

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2025 à 700 304 TND contre 508 985 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Avances au personnel	72 503	84 640
Prêts au personnel (CT)	627 802	424 345
Total	700 304	508 985

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2025	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	627 802	1 203 685	1 831 487
Avances au personnel	72 503	0	72 503
Dépôts et cautionnements	0	458 609	458 609
Sous total	700 304	1 662 294	2 362 598
Provisions	0	-398 517	-398 517
Total	700 304	1 263 777	1 964 081

Au 31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	424 345	1 298 945	1 723 290
Avances au personnel	84 640	0	84 640
Dépôts et cautionnements	0	427 629	427 629
Sous total	508 985	1 726 574	2 235 559
Provisions	0	-389 630	-389 630
Total	508 985	1 336 944	1 845 929

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2025 à 192 984 557 TND contre 153 364 172 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Volkswagen	8 666 367	2 133 526
Volkswagen Utilitaires	751 796	191 016
Audi	31 875 770	7 410 979
Porsche	5 176 817	5 207 422
SEAT	22 669 243	5 569 508
SKODA	5 137 722	2 458 013
Renault Trucks	27 418 798	13 673 147
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	59 359 832	83 075 964
Stock de pièces de rechange	31 960 034	28 176 764
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	312 022	1 665 525
Stock VO	2 422 725	5 507 255
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	27 090	29 320
Sous-total	195 992 497	155 312 720
Provisions pour dépréciation stocks	-3 007 940	-1 948 548
Total	192 984 557	153 364 172

Les mouvements des provisions sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	1 948 548	2 966 495
Provisions constituées au cours de la période	1 184 667	390 626
Reprises sur provisions	-125 276	-1 408 573
Fin de période	3 007 940	1 948 548

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2025 à 138 854 866 TND contre 121 472 183 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Effets escomptés non échus	18 726 570	26 203 092
Effets à recevoir	99 468 030	77 529 706
Clients comptes courants	22 873 261	19 967 414
Clients travaux en cours	1 033 734	1 246 557
Clients douteux	1 041 572	977 858
Effets et chèques impayés	128 849	132 077
Sous-total	143 272 017	126 056 704
Provisions sur les clients	-4 417 151	-4 584 521
Total	138 854 866	121 472 183

Les mouvements des provisions sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	4 584 521	4 905 292
Provisions constituées au cours de la période	296 991	352 454
Reprises sur provisions	-464 361	-673 226
Fin de période	4 417 151	4 584 521

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 19 177 598 TND contre 10 705 875 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes	10 805 829	6 799 440
Etat, taxation d'office	488 795	488 795
Produits à recevoir	4 279 080	3 776 703
Débiteurs divers	194 340	11 029
Charges constatées d'avance	2 844 412	2 425 727
Etat, crédit de TVA à reporter	3 079 107	0
Sous-total	21 691 564	13 501 694
Provisions sur les autres actifs courants	-2 513 966	-2 795 819
Total	19 177 598	10 705 875

Les mouvements des provisions sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	2 795 819	1 937 973
Provisions constituées au cours de la période	431 139	566 932
Reclassements	0	1 211 952
Reprises sur provisions	-712 993	-921 037
Fin de période	2 513 966	2 795 819

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 32 739 719 TND contre 40 390 042 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Banques créditrices	24 909 936	33 011 286
Effets à l'encaissement	5 428 203	4 564 349
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV	13 042	38 111
Caisses	54 382	12 538
Régie d'avance et accreditifs	2 334 155	2 763 758
Total	32 739 719	40 390 042

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2023	35 401 755
Pertes actuarielles	-39 109
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	23 529 633
Impôts différés sur les AERG *	-9 381
Solde au 31/12/2024	58 882 899
Pertes actuarielles	-61 912
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	41 229 908
Impôts différés sur les AERG *	-24 567
Solde au 31/12/2025	100 026 328

(*) y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2025 à 20 601 706 TND contre 37 815 611 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

31/12/2025	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 418 066	457 069	1 875 136
Effets escomptés et non échus	18 726 570	0	18 726 570
Total	20 144 637	457 069	20 601 706

31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 502 775	1 875 136	3 377 911
Billets à ordre	8 234 608	0	8 234 608
Effets escomptés et non échus	26 203 092	0	26 203 092
Total	35 940 475	1 875 136	37 815 611

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 5 017 169 TND au 31 décembre 2025 contre 3 001 962 TND au 31 décembre 2024.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2024	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2025
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	1 875 136	0	-1 418 066	0	457 069
Courant	1 502 775	-1 502 774	1 418 066	0	1 418 067
Billets à ordre et obligation cautionnée					
Courant	8 234 608	-41 421 305	0	33 186 697	0
Effets escomptés et non échus					
Courant	26 203 092	-26 203 092	0	18 726 570	18 726 570
Obligations locatives					
non-courant	3 001 962	0	0	2 015 207	5 017 169
Total courant	35 940 474	-69 127 171	1 418 066	51 913 267	20 144 638
Total Non-courant	4 877 098	0	-1 418 066	2 015 207	5 474 239

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	1 493 158	2 495 932
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 500 000	8,50%	381 978	881 979
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	0	TMM +1,5%	0	8 234 608
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	18 726 570	TMM +1% - TMM +1,5%	18 726 570	26 203 092
Total				20 601 706	37 815 611

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

P.2. Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2025 à 599 728 TND contre 485 074 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Début de l'exercice	485 074	402 114
Coût des services rendus	29 679	25 179
Charges financières	45 458	38 274
Gain/perte actuarielle (OCI)	61 912	39 109
Remboursements	-22 395	-19 602
Fin de l'exercice	599 728	485 074

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 6 488 051 TND contre 6 579 291 TND au 31 décembre 2024 :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	768 946	600 019
Provisions pour autres risques et charges	5 719 105	5 979 272
Total	6 488 051	6 579 291

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 786 653 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	237 688	10 802	0	248 490
Provisions pour litiges	330 647	0	0	330 647
Pertes de change latentes	608 849	0	0	608 849
Instruments de couverture	1 430 012	0	0	1 430 012
Plus-value de cession d'immobilisations ICO	1 413 659	306 230	0	1 719 889
Marge sur stocks finaux ICO	942 738	0	0	942 738
Contrats de location	291 378	0	48 886	340 264
Provisions sur les stocks et cautions	1 059 131	132 765	0	1 191 895
Total des actifs d'impôts différés	6 314 102	449 796	48 886	6 812 784
Gains de change latents	-1 557 058	0	0	-1 557 058
Produits à facturer	-74 938	0	0	-74 938
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-100 000	0	0	-100 000
Amortissements différés	-1 564 973	0	-729 162	-2 294 135
Total des passifs d'impôts différés	-3 296 969	0	-729 162	-4 026 131
Solde net	3 017 133	449 796	-680 276	2 786 653

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2025	Solde au 31 décembre 2024	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 Décembre 2025
Provisions pour départ à la retraite	167 095	105 962	-24 567	248 490
Provisions pour litiges	316 510	14 136	0	330 647
Pertes de change latentes	114 125	494 724	0	608 849
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	946 136	773 753	0	1 719 889
Marge sur stocks finaux ICO	727 548	215 189	0	942 738
Gains de change latents	-522 385	-1 034 673	0	-1 557 058
Produits à facturer	-38 897	-36 041	0	-74 938
Instruments de couverture	594 366	835 646	0	1 430 012
Amortissements différés	-1 686 692	-607 443	0	-2 294 135
Provisions sur les stocks et cautions	661 244	530 652	0	1 191 895
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	-100 000	0	-100 000
Contrats de location	153 560	186 704	0	340 264
Total	1 432 611	1 378 609	-24 567	2 786 653

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2025
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	87 306 485
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	34 049 529
Charge d'impôt exigible	30 645 371
Impôt différé	-1 378 609
Charge d'impôt comptabilisée	29 266 763
Différence	-4 782 766
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	1 807 674
Produits non imposables	-9 754 308
Impôts exceptionnels et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupes	3 163 868
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	-4 782 767

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	4 381 709
Charge d'impôt exigible de 2025	30 645 371
Paiement d'impôts en 2025	-21 748 862
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2025	13 278 218

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2025 à 196 789 400 TND contre 154 841 022 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	186 326 102	144 432 264
Fournisseurs locaux	10 185 119	9 723 468
Fournisseurs, retenues de garantie	278 179	685 290
Total	196 789 400	154 841 022

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 9 034 172 TND contre 15 256 076 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	4 944 274	5 400 594
Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS	1 716 031	1 711 957
Congés à payer	636 446	609 703
Etat, impôts et taxes à payer	1 429 740	7 121 728
Créditeurs divers	113	96 208
Assurances groupes à payer	129 380	147 423
Produits constatés d'avance	149 684	156 463
Débours sur droits de douane et cartes grises	16 505	0
Dépôts et cautionnement reçus	12 000	12 000
Total	9 034 172	15 256 076

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3 325 609 TND contre 1 663 970 TND au 31 décembre 2024 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2025 à 716 941 232 TND contre 678 158 357 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de véhicules neufs	582 692 264	559 685 365
Ventes pièces de rechange, lubrifiants et accessoires VN	118 802 141	98 613 349
Ventes de travaux atelier	3 625 195	3 218 533
Ventes de véhicules utilisés	4 589 474	9 612 904
Locations de véhicules	7 228 395	7 022 069
Ventes de carburants	3 764	6 137
Total	716 941 232	678 158 357

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 573 740 541 TND contre 546 610 012 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024(*)
Charges personnel direct	2 285 537	2 533 162
Coût des pièces de rechange et accessoires vendues	89 637 946	74 206 480
Coût des véhicules d'occasion vendus	4 840 325	9 472 479
Coût des véhicules neufs vendus	470 650 230	456 898 097
Travaux extérieurs	736 728	713 411
Dotations aux amortissements des véhicules donnés en location*	2 440 621	2 175 419
Entretien et réparation des véhicules donnés en location*	874 479	578 811
Frais d'assurances des véhicules donnés en location*	1 066 126	934 651
Cartes d'exploitation, lavage, Homologation des véhicules donnés en location*	149 157	115 449
Dotations aux provisions sur stocks VN, VO, OR & PR	1 184 667	390 627
Reprises sur provisions pour dépréciations sur stocks VN, VO, OR & PR	-125 276	-1 408 573
Total	573 740 541	546 610 012

* Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2025 à 27 371 445 TND contre 25 383 150 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024(*)
Autres frais sur ventes*	5 006 303	4 275 776
Frais de déplacements	1 026 389	1 287 335
Charges de personnel	13 793 341	14 063 615
Publicité et insertions	5 833 423	4 634 036
Consommables	356 850	281 020
Locations diverses	288 332	47 184
Cadeaux, réceptions et restaurations	323 882	104 208
Honoraires	202 947	196 326
Impôts et taxes	12 489	12 609
Redevances et royalties	527 490	481 041
Total	27 371 445	25 383 150

*Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2025 à 38 796 220 TND contre 40 685 910 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024(*)
Charges de personnel	15 736 806	16 544 761
Dotations aux amortissements*	6 064 287	6 235 668
Impôts et taxes*	2 632 956	2 467 150
Honoraires*	1 336 622	1 464 246
Energie	700 545	839 607
Frais bancaire	6 153 779	5 899 573
Entretien et réparations	1 358 557	1 616 812
Frais d'assurances*	491 272	494 898
Gardiennage	619 045	1 025 219
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	760 832	352 455
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	-1 201 169	-1 003 518
Abonnement	3 074 132	3 609 562
Fournitures de bureaux	180 083	181 571
Frais de formation	242 616	437 221
Vêtements de travail	140 333	80 643
Dons et subventions	50 425	22 054
Frais de télécommunications	280 299	287 260
Autres frais administratifs	174 800	130 728
Total	38 796 220	40 685 910

*Retraitements en proforma (Notes aux états financiers consolidés (4))

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2025 à 4 346 554 TND contre 3 793 333 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Produits non récurrents	335 109	205 430
Profits sur cessions d'immobilisations	2 080 081	2 528 692
Location	153 251	169 762
Ristournes TFP	86 831	52 182
Remboursements d'assurance et tiers sur sinistres	1 498 653	733 819
Autres services	101 389	103 448
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 222 643	0
Reprises de provisions pour risques et charges	1 313 883	0
Total	4 346 554	3 793 333

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 590 275 TND contre 2 872 730 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Pertes sur cessions d'immobilisations	103 618	217 657
Pénalités de retard et amendes douanières	56 131	750 890
Autres pertes	425 875	449 639
Pertes sur créances irrécouvrables	4 650	3 079
Redressement fiscal de la société Car Gros	0	379 148
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	2 640 801
Reprises de provisions pour risques et charges	0	-1 568 484
Perte sur les titres de participation AFCAR	0	4 288 238
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	0	-4 288 238
Total	590 275	2 872 730

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 10 559 762 TND contre 8 953 511 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes reçus	10 076 716	8 532 162
Intérêts créditeurs	350 883	263 532
Intérêts sur prêts au personnel	112 113	132 204
Produits nets sur placements	20 050	25 613
Total	10 559 762	8 953 511

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à 4 042 582 TND contre 5 504 233 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes courants	568 079	330 884
Intérêts sur escomptes d'effets	1 383 223	3 546 245
Intérêts sur emprunts	384 184	888 524
Pertes/Gains sur instruments de couverture	1 661 639	700 306
Charge financière – IDR	45 458	38 274
Total	4 042 582	5 504 233

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	571 964 869	545 782 750
Salaires, traitements et avantages du personnel	31 956 018	33 222 181
Autres charges d'exploitation	18 165 601	20 911 556
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 123 962	3 531 697
Impôts, taxes et versements assimilés	2 727 736	2 553 190
Honoraires	1 539 569	1 660 572
Total	635 477 756	607 661 946

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2025 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	35 000 000 €
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 €
Ennakl Automobiles	UBCI	15 000 000 €
Car Gros	ATTIJARI BANK	5 200 000 €
Car Gros	ATB	500 000 €
Total		67 700 000 €

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 686 303
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	73 092
Total		3 759 395

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 752 288
Total		3 752 288

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	15 006
Total		15 006

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2025
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

Intérêts restants à payer :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl	AMEN BANK	6 000 000	94 416	7 750	102 166
STLV	AMEN BANK	1 500 000	22 058	2 820	24 878
Total		6 000 000	116 474	10 570	127 044

E – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

La Banque Centrale de Tunisie a publié une nouvelle circulaire aux intermédiaires agréés n°2026-04 relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires. Dans cette circulaire la BCT a imposé des restrictions sur le financement de l'importation de certains produits considérés non prioritaires, dont les véhicules de tourisme.

Au regard des éléments dont dispose la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A à ce stade, et sous réserve d'une évolution de la situation, il ne semble pas, selon le Management qu'il y ait pour l'instant, un impact significatif caractérisé et identifié ayant un effet immédiat sur l'activité de la société.

Si la nouvelle réglementation pourrait justifier certaines mesures de prudence en matière de

gestion de la liquidité, son impact apparait à ce jour maîtrisé et gérable.

La résilience de la société mère n'est pas impactée à date par la circulaire de la BCT. En effet, la circulaire de la BCT prévoit une exception pour les opérations d'importation ayant déjà fait l'objet d'engagements pris avant son entrée en vigueur et dont l'exécution a été effectivement entamée, ce qui est de nature à en atténuer la portée à court terme.

Il demeure entendu que la société mère continuera à surveiller cette situation et à demander plus de précision de la part des banques et des autorités de contrôle, sur l'application de cette circulaire.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2026. Aucun autre évènement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2025 n'a été identifié.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

A) Société mère Ennakl Automobiles :

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 09 octobre 2025, la société Ennakl automobiles S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 168 100 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 16 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- Obligations cautionnées pour un montant de 12 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Crédits documentaires pour un montant de 122 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois ;

Les soldes des engagements effectifs au 31 Décembre 2025 sont détaillés au niveau de la **note -D**.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe PGH) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	285 018	9 724
CAFE BONDIN	75 704	30 505
PARENIN	1 149 631	57 712
CAFE BEN YEDDER	56 902	20 614
POULINA GROUP HOLDING	136 863	28 820
STE POULINA PTND META LLIQUE PPM	0	5 644
COMAR	0	1 465 104
PGI HOLDING	158 265	4 591
AMEN SANTE	0	6 406
Clinique El Amen	0	1 009
Amen Investissement	120 308	520
Total	1 982 691	1 630 651

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par ENNAKL AUTOMOBILES en 2025 pour un montant total de 82 612 509 TND HTVA ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par ENNAKL AUTOMOBILES en 2025 pour un montant total de 42 120 569 TND HTVA.
- La société Maghreb Leasing Algérie a financé des opérations de ventes réalisées par ENNAKL AUTOMOBILES en 2025 pour un montant total de 1 313 611 TND HTVA.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 1 002 774 TND et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 199 137 TND en 2025. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2025 à 1 493 158 TND.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank

Au cours de l'exercice 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 décembre 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 726 227 TND ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 TND hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société Ennakl Automobiles pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2025 s'élève à 69 458 TND HT.
- En 2025, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 TND HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

Rémunérations servies aux dirigeants par la société Ennakl Automobiles :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	533 432	338 232	466 632	267 132

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration de ENNAKL AUTOMOBILES sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. Au titre de l'exercice 2025, la charge correspondante s'élève à 140 000 TND et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2025, un montant de 30 000 TND a été alloué aux membres du comité permanent d'audit de ENNAKL AUTOMOBILES (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encourus auprès des Assurances COMAR en 2025 des frais d'assurances s'élevant à 198 740 TND.

C) Société filiale STLV

Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR :

Au cours de l'exercice 2025, la société STLV a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances s'élevant à 1 182 776 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 12 381 DT au 31/12/2025 contre un solde de 36 273 DT au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société Assurances COMAR :

En 2025, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 738 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2025 et au 31/12/2024.

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 DT a été également débloquée.

Au cours de l'exercice 2025, la société STLV S.A a remboursé un montant de 500 000 DT et le solde en principal non encore échu s'élève à 381 978 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 59 363 DT au 31/12/2025 dont un montant de 4 149 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 31/12/2025, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 5 227 DT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 434 DT au 31/12/2025 contre un solde nul au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à l'Amen Santé :

Au 31/12/2025, la société a STLV a facturé à la société AMEN SANTE un montant de 3 782 DT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2025 et au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

En 2025, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 570 180 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 90 806 DT au 31/12/2025 contre un solde de 215 936 DT au 31/12/2024.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 31/12/2025, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 420 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2025 et au 31/12/2024.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	Mr Mohamed TOUMI		Mr Mohamed Anouar Ben Ammar	
	Directeur Général Adjoint		Président du conseil d'administration	
	Charge au 31/12/2025(*)	Passif au 31/12/2025	Charge au 31/12/2025(*)	Passif au 31/12/2025
Salaire brut (*)	233 464	-	60 000	-

(*) Y compris les avantages en nature.